



Champ d'oiseaux

École Fondamentale Libre

Rue de la Coquinie, 168, 7700 Mouscron 056/333608 direction@coquinie.be

Informations importantes pour la rentrée 2024/2025

Horaires

	<u>En maternelle</u>	<u>En primaire</u>
<u>Le matin</u>	<u>8h20-12h</u>	<u>8h20-12h05</u>
<u>L'après-midi</u>	<u>13h30-15h30</u>	<u>13h10-15h40</u>

Les entrées restent identiques :

- Maternelles par la cour (l'entrée par le bureau de la direction doit demeurer exceptionnelle)
- Primaires (1-2-3) par la venelle
- Primaires (4-5-6) par la porte blanche entre l'école et la cantine.

Chacun respecte strictement les horaires en arrivant à temps pour le rangement du matin et de l'après-midi, l'arrivée tardive perturbe le bon déroulement des leçons.

Rappel de l'obligation scolaire :

Depuis septembre 2020, l'âge de l'obligation scolaire a été avancé à 5 ans. Tout enfant entrant en troisième maternelle est soumis à cette obligation dès le 26 août.

Toute absence doit être justifiée selon les dispositions légales (cf. extrait ci-dessous) dès le lendemain de l'absence ou au plus tard le 4^{ème} jour si l'absence dépasse les trois jours.

Pour les élèves de 3ème maternelle et dans l'enseignement primaire, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation (ex. : convocation au Tribunal, au SAJ, à la Police, au CGRA...);
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1er degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours) ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2e au 4e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour) ;
- la participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entraînement à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entraînements et de compétitions. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.

D'un point de vue organisationnel :

- Les repas chauds seront servis dès le lundi 26 août.
- L'étude reprendra dès le 2 septembre. Une surveillance sur la cour sera organisée la première semaine.
- La garderie (accueil extra-scolaire) continue d'accueillir vos enfants dès 6h30 et jusque 18h
- Rappel : le mardi 27 septembre « Fête de la communauté Française » est un jour de congé dans l'enseignement. Aucune garderie n'est assurée.
- Les dates de conférence pédagogique seront communiquées dès que possible.



Calendrier scolaire 2024 - 2025

*** Pacte pour un
Enseignement
d'excellence
LE MOIS ENFANT, L'ÉCOLE ABBÉ

